

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE ACTE 1

- ✓ Propositions de la FSMI-FO retenues
- ✓ Pour une couverture santé optimale
- ✓ Avec une prise en charge de l'État pour les agents titulaires et contractuels du MI
- ✓ Avec une cotisation maîtrisée pour les retraités du MI

Tandis que le « BLOC » a boycotté toutes les réunions entre novembre et février, les représentants de la FSMI-FO ont multiplié les propositions d'amélioration de la future couverture santé des actifs et retraités du MI.

Nos travaux ont abouti à un projet d'accord ministériel qui sera présenté au CSA Ministériel le 21 mars 2024.

PROCHAINE ÉTAPE :

Installation de la CPPS (Commission Paritaire de Pilotage et de Suivi) au sein de laquelle les représentants de la FSMI-FO participeront à :

- 🎯 **Élaboration du cahier des charges**
- 🎯 **Choix de l'organisme mutualiste**
- 🎯 **Évaluation du montant des cotisations**
- 🎯 **Suivi et évaluation de la qualité du service rendu aux bénéficiaires**

Pour la FSMI-FO, une seule priorité : La santé et l'amélioration du pouvoir d'achat des agents et retraités du MI !

Un seul calendrier : La mise en place de la PSC au 1er janvier 2025 !